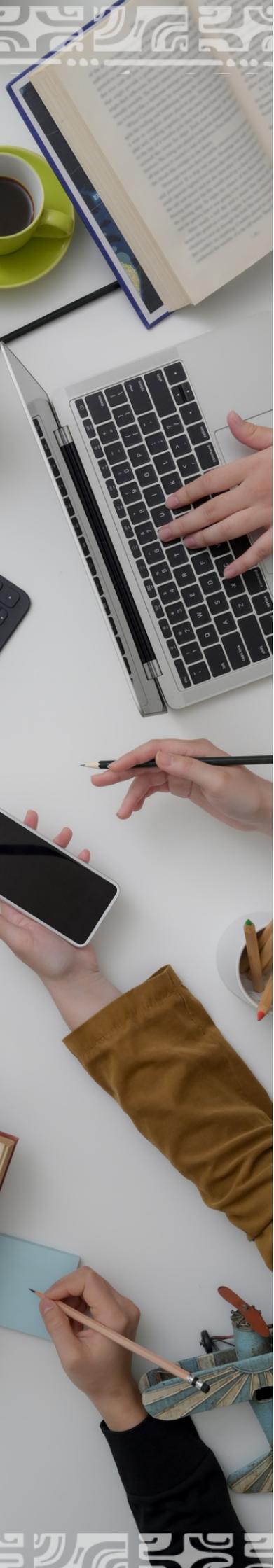




**LE GUIDE
TOUT SAVOIR SUR MON
PASSAGE À LA MAJORITÉ**



BANQUE SOCREDO



AVANT-PROPOS

Vous allez fêter vos 18 ans ou venez tout juste de souffler vos bougies ? Votre enfant va être majeur ou vient de l'être ?

Ce guide vous informe des changements lorsque vous ou votre enfant atteint la majorité.

Préparer votre avenir sereinement

À la majorité, vous avez de nouveaux droits et de nouvelles responsabilités, vous devenez donc totalement autonome sur la gestion de votre compte bancaire.

Pour vous aider au mieux à appréhender les nouveaux services bancaires auxquels vous avez accès, votre Conseiller clientèle privilégié vous oriente vers les solutions adaptées à vos besoins et vos projets.

Quels changements à la majorité ?

18 ans, c'est légalement l'âge où vous devenez responsable de vos comptes. Vous pouvez réaliser seul(e), les opérations suivantes :

- ouvrir un compte courant,
- demander des moyens de paiements : cartes bancaires, chéquiers,
- ouvrir un compte d'épargne,
- demander un crédit pour vos nouveaux besoins.



LES ÉTAPES

1 Rencontrer son conseiller clientèle

À votre majorité il est essentiel de prendre un premier rendez-vous avec votre conseiller clientèle afin de mettre à jour votre dossier, étape importante pour une relation bancaire fiable. Votre Conseiller profitera de ce rendez-vous pour :

- recueillir vos justificatifs :
 - **une pièce d'identité en cours de validité** : carte d'identité ou passeport valide,
 - **un justificatif de domicile** : facture d'électricité ou de téléphone fixe, attestation d'hébergement ou certificat de résidence.

Option : une procuration au nom de vos parents peut être mise en place afin que ces derniers puissent intervenir sur votre compte en cas de besoin.

Au-delà de ces démarches, votre conseiller profitera également de cette rencontre pour vous expliquer comment la banque peut vous accompagner dans les moments clés de votre vie.

2 Apprendre à gérer son budget

Que vous viviez encore chez vos parents ou que vous soyez désormais indépendant, à 18 ans, vous devenez responsable de votre budget et cela n'est pas toujours facile.

Gérer son budget s'apprend. C'est pourquoi lors de votre premier rendez-vous, votre conseiller vous proposera les services les plus adaptés à vos besoins et vous aidera à choisir vos moyens de paiement, à les assurer, et à comprendre leur utilisation.

Guide d'éducation financière.
Cliquez ICI ->



3 Choisir ses moyens de paiement

Votre conseiller vous informera des moyens de paiement adaptés à vos nouveaux besoins : carte bancaire ou chéquier, et vous conseillera sur leur utilisation. Il abordera notamment l'importance du code confidentiel et vous sensibilisera sur les fraudes aux opérations bancaires.



4 Découvrir les services de banque à distance

Lors du rendez-vous, votre Conseiller vous présentera les différents services de banque à distance :

WebSOC

C'est votre **banque en ligne** pour consulter vos comptes, réaliser des virements et effectuer d'autres opérations bancaires...

Pour y accéder connectez vous sur www.socredo.pf >> **accéder à mes comptes.**

SOC mobile

C'est votre **banque en ligne sur votre vini** pour suivre vos dépenses en temps réel, effectuer un virement local ou international...

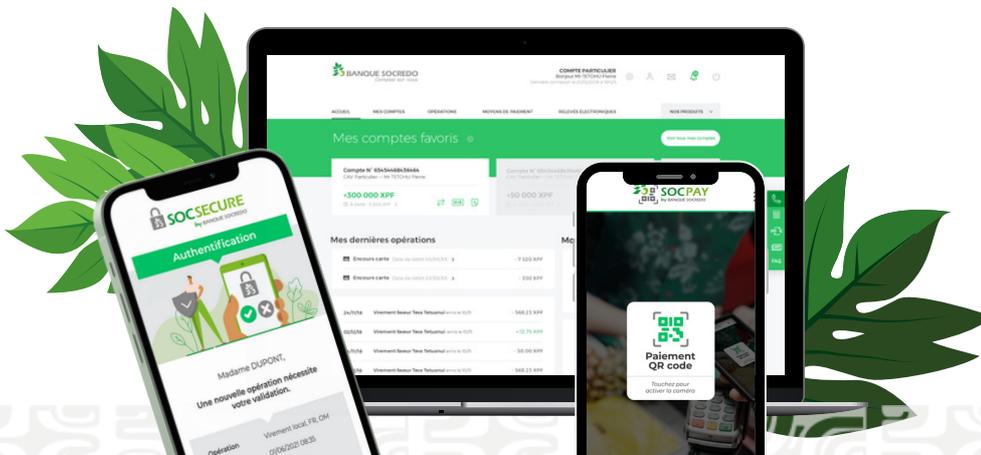


C'est votre **wallet digital** pour payer avec votre vini auprès des commerçants acceptant ce moyen de paiement.



C'est votre **service sécurisé** qui vous permet de valider rapidement vos opérations réalisées sur Internet.

Vous recevrez vos identifiants lors de votre rendez-vous avec votre conseiller.



5 Épargner pour financer son projets.

En fonction de votre situation, il est possible et souhaitable de vous constituer une épargne en adoptant de bons réflexes qui permettront de financer ultérieurement un projet ou de faire face à un imprévu.



Vous pouvez continuer à épargner sur vos anciens placements tels que les livrets d'épargne.
Compte sur livret - CSL : un compte épargne accessible à tous.
Plan épargne logement - PEL : épargnez pour devenir propriétaire.

6 Emprunter pour financer ses études

À la majorité, le prêt étudiant est envisageable et peut s'avérer utile pour financer votre vie d'étudiant. Il peut financer vos études, mais également votre équipement (achat d'un ordinateur portable par exemple), l'installation dans votre logement (le dépôt de garantie pour votre logement ou l'aménagement de ce dernier).



SAEM au capital de 22 milliards de FCFP
RCS TPI 59 1 B Papeete - N° TAHITI : 075390
Siège social : 115 rue Dumont d'Urville
BP130 - 98713 - Papeete TAHITI - Polynésie française
Tél : (689) 40 47 00 00
Email : socres@socredo.pf
Site Internet : www.socredo.pf